

10 fév 2017 -13:47

Conseil des ministres du 10 février 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 10 février 2017 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Régie des bâtiments : accord de coopération avec la Régie portuaire d'Anvers

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un accord de coopération entre la Régie des bâtiments et la Régie portuaire d'Anvers en vue de la réalisation d'un nouveau complexe pour l'hébergement de la Police de la navigation d'Anvers.

La Régie des bâtiments peut participer à un projet Design-Build-Maintain (DBM) de la Régie portuaire d'Anvers (HA) permettant d'étendre le marché public pour la construction d'un nouvel atelier central destiné aux services portuaires à la construction d'un complexe administratif et logistique pour un nouvel hébergement de la Police de la navigation d'Anvers sur la rive droite (SPNA).

Le projet de nouvelle construction de la Régie portuaire d'Anvers vise le regroupement des services techniques liés à l'eau au sein d'un nouvel atelier central. Celui-ci comprend des bureaux, un espace social et un aménagement des abords en vue d'une mise en oeuvre plus efficace et plus flexible des personnes et des moyens ainsi que l'amélioration de la rapidité et de la qualité de la prestation de services. Le site sélectionné à la hauteur de Kaai 602-612 est suffisamment grand pour y intégrer le projet SPNA.

Le ministre chargé de la Régie des bâtiments est en outre mandaté pour résilier la convention de concession existante et procéder à la vente du bien sis à Anvers, Oosterweelsteenweg 223.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Marché public pour la DG Sécurité civile du SPF Intérieur

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public pour un contrat de maintenance relatif aux dispositifs de dispatching et certaines applications, pour le compte de la direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur.

Ce marché public s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan d'action 112 et de la modernisation des centres d'appels urgents. Le marché sera lancé selon la procédure négociée sans publicité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Beliris : marché public relatif à la restauration du Conservatoire royal de musique de Bruxelles

Sur proposition du ministre chargé de Beliris Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public de services relatif à la restauration du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

Ce marché, passé en procédure négociée avec publicité, comprend une tranche ferme pour l'établissement d'un plan directeur détaillé et une tranche conditionnelle pour une mission complète d'auteur de projet, en vue de la restauration du Conservatoire de musique.

Les modalités de collaboration seront encadrées par un protocole d'accord à conclure entre Beliris et la Régie des bâtiments.

L'accord de coopération Beliris a été signé le 15 septembre 1993 entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale et prévoit diverses initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Marché public pour l'externalisation du service de garde d'un quartier de la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public relative à un accord-cadre pluriannuel concernant l'externalisation du service de garde du Quartier "Cdt De Hemptinne" à Heverlee.

La Défense souhaite, dans le cadre de la vision stratégique et de la réorganisation de ses activités majeures, s'orienter vers l'externalisation de la garde du Quartier "Cdt De Hemptinne" à Heverlee. Ce projet pilote a pour but de préparer le futur roll-out, conformément aux spécificités du service.

Le marché public a pour but de faire assurer la garde permanente du Quartier "Cdt De Hemptinne" à Heverlee par une firme privée de gardiennage. Cette mission consistera pour la plus grande part en la mise en place de personnel et de moyens techniques (caméras, systèmes de détection et de contrôle d'accès).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Engagement d'un pilote de C-130 belge dans l'Operation Inherent Resolve en 2017

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement d'un pilote de C-130 belge dans le cadre d'un appui à l'opération Inherent Resolve.

Le pilote sera déployé avec le *71st Rescue Squadron* sur la base aérienne de Diyarbakir en Turquie, à partir de début février 2017 jusqu'à début juin 2017.

Les missions pour le *71st Rescue Squadron* sont principalement axées sur le *Combat Search and Rescue* (CSAR), la récupération du personnel et le ravitaillement en vol (hélicoptères et avions). Des missions anti-terroristes et des actions offensives ne font pas partie des tâches du *71st Rescue Squadron*.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

10 fév 2017 -13:47

Appartient à [Conseil des ministres du 10 février 2017](#)

Plafond de rémunération pour le congé-éducation payé

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le plafond de rémunération normale pour le congé-éducation payé 2016-2017.

Dans le cadre de la réglementation du congé-éducation payé, le travailleur qui suit une formation a le droit de s'absenter de son travail, sous certaines conditions, pendant un certain nombre d'heures avec maintien de sa rémunération normale. Le projet fixe ce plafond de rémunération normale, pour l'année scolaire 2016-2017, à 2.815 euros.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 juillet 1985 d'exécution de la section 6 Octroi du congé-éducation payé dans le cadre de la formation permanente des travailleurs - du chapitre IV de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Calendrier pour le contrôle budgétaire 2017 et l'élaboration du programme de stabilité 2017-2020

Sur proposition de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le calendrier pour le contrôle budgétaire 2017 et l'élaboration du programme de stabilité.

Ajustement du budget 2017

Le 9 février 2017, le Bureau fédéral du Plan a publié le Budget économique qui reprend les prévisions macroéconomiques à l'intention du gouvernement fédéral, dans le cadre de la préparation du contrôle budgétaire.

Sur cette base, le Comité de monitoring établira son rapport, qui devrait être disponible le 9 mars 2017.

Le gouvernement se basera sur cette note pour entamer ses travaux budgétaires. Par conséquent, le conclave budgétaire se déroulera durant la deuxième et la troisième semaine de mars 2017. Les notifications doivent être approuvées en Conseil des ministres pour le 31 mars, en vue d'un dépôt du projet d'ajustement du budget au Parlement pour le 28 avril.

Programme de stabilité 2017-2020

La Belgique doit remettre à la Commission européenne, au plus tard pour le 30 avril 2017, un Programme de stabilité présentant les objectifs budgétaires 2017-2020 pour l'ensemble des pouvoirs publics. Les travaux en vue de l'élaboration du programme de stabilité se dérouleront durant le mois d'avril.

A cet effet, un Comité de concertation extraordinaire se réunira le 19 avril 2017 dans la mesure où le programme de stabilité nécessite une concertation sur l'objectif budgétaire global.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

10 fév 2017 -13:47

Appartient à [Conseil des ministres du 10 février 2017](#)

Rapport sur le Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne de décembre 2016

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Elke Sleurs, le Conseil des ministres a pris connaissance du rapport sur le Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne (ESA), qui s'est tenu à Lucerne le 1er et 2 décembre 2016.

Le Conseil ministériel de l'ESA de Lucerne concernait le positionnement et le fonctionnement de l'ESA dans le cadre d'un espace uni européen à l'ère 4.0 ainsi que la participation des Etats membres aux programmes obligatoires et optionnels de l'ESA. Quatre résolutions y ont été adoptées :

- Vers un espace uni européen à l'ère 4.0
- Niveau de ressources des activités obligatoires de l'Agence pour la période 2017-2021
- Centre spatial guyanais (CSG) pour la période 2017-2021
- Programmes de l'ESA : perspectives et marche à suivre

Le niveau de ressources de l'ESA (contribution obligatoire des Etats membres aux activités de base de l'ESA et à son programme scientifique à hauteur du PNB à l'ESA, soit 2,74 % pour la Belgique) a été approuvé pour la période 2017-2021 : 232 millions d'euros par an pour les activités de base et 508 millions d'euros par an pour le programme scientifique. L'augmentation globale de la Belgique s'élève à 2,68 millions d'euros.

Enfin, l'ESA a présenté une série de programmes dans les différents domaines de l'activité spatiale. Ces programmes ont été souscrits par les Etats membres pour un montant de l'ordre de 6 milliards d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté,
à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique
scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030
1000 Bruxelles
Belgique

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Attribution d'un marché public dans le cadre du redesign de la Régie des bâtiments

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public pour l'exécution d'une étude comparative et d'un audit de la Régie des bâtiments, en vue d'optimiser la gestion immobilière et patrimoniale de l'administration.

Ce marché public s'inscrit dans le cadre du Trajet 3 de l'Optimisation de l'administration fédérale, qui vise la gestion du patrimoine immobilier des pouvoirs publics et du portefeuille immobilier géré par la Régie des bâtiments. Il a été passé par une procédure négociée avec publicité au niveau européen.

La procédure d'adjudication vise la désignation d'un prestataire de services pour l'exécution d'une étude comparative, à la fois qualitative et quantitative, et d'un audit de la Régie des Bâtiments (portefeuille d'activités et structure opérationnelle). L'objectif est d'améliorer le rapport coût-efficacité dans une organisation orientée vers le client et d'optimiser la gestion immobilière et patrimoniale de l'administration, avec l'approche d'un *asset manager* proactif.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

10 fév 2017 -13:47

Appartient à [Conseil des ministres du 10 février 2017](#)

Chiffres du budget économique 2017

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2017, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

Depuis la publication des prévisions économiques de septembre 2016, la prévision de croissance pour l'économie européenne en 2017 a été légèrement revue à la hausse. Les données récentes et les indicateurs de confiance montrent que l'économie européenne enregistre de meilleures performances que prévu immédiatement après le vote en faveur du Brexit de juin 2016. Les effets négatifs du Brexit sur l'économie britannique sont jusqu'à présent limités, mais la hausse des prix à l'importation pourrait freiner la croissance outre-Manche cette année. Par ailleurs, les élections qui auront lieu prochainement dans plusieurs États membres de la zone euro sont également une source d'incertitudes politiques. La croissance de la zone euro dans son ensemble devrait s'établir à 1,5 % en 2017, contre 1,7 % en 2016.

En 2017, la croissance belge oscillerait entre 0,3 et 0,4 % par trimestre grâce à la dynamique de la demande intérieure, tandis que la contribution des exportations nettes serait nulle. Sur base annuelle, la croissance économique belge s'établirait à 1,4 %, après avoir atteint 1,2 % en 2016. L'emploi intérieur a progressé de 1,3 % en 2016 et progresserait encore de 1,1 % en 2017, ce qui représente une création nette de respectivement 59 000 et 51 000 emplois. L'emploi salarié dans le secteur marchand est influencé favorablement (surtout en 2016) par les mesures de réduction du coût du travail. Ces dernières, combinées à une croissance relativement stable de l'activité économique, pourraient déboucher sur la création nette de 86 000 emplois sur l'ensemble des deux années. Le nombre de travailleurs indépendants progresserait de 24 000 unités sur la même période. En revanche, le nombre d'emplois publics en 2017 serait légèrement inférieur à celui enregistré en 2015. Compte tenu de la poursuite de la croissance de la population active, le nombre de chômeurs (y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) diminuerait de 58 000 unités sur l'ensemble de la période 2016-2017. Le taux de chômage harmonisé (définition Eurostat) passerait ainsi de 8,5 % en 2015 à 7,6 % en 2017.

L'inflation a atteint 2,7 % en janvier 2017, mais devrait progressivement fléchir au cours des prochains mois étant donné que la croissance à un an d'intervalle du prix du pétrole ralentit et que les effets d'un certain nombre de mesures ayant accru le prix de l'électricité dans le courant de 2016 disparaissent. En 2017, les mesures visant à limiter le coût du travail freinent l'inflation sous-jacente en moyenne annuelle. Toutefois, sous l'effet de l'augmentation du prix du pétrole, l'inflation s'établirait à 2,1 % en 2017, soit un niveau comparable à celui de l'an dernier. L'indice santé augmenterait de 1,7 % en 2017. L'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (103,04) serait dépassé en mai 2017.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Traitement des données à caractère personnel par les services de police

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Protection de la vie privée Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à préciser explicitement dans la loi sur la vie privée que les services de police ne sont pas soumis à l'obtention d'une autorisation du Comité sectoriel pour l'autorité fédérale.

Le traitement des données à caractère personnel par la police est régi par la loi du 5 Août 1992 sur la fonction de police. La police dispose d'une base juridique rigoureuse, conformément aux termes de la loi sur la vie privée, en ce qui concerne la licéité du traitement des données personnelles.

En outre, la loi sur la fonction de police prévoit des systèmes de contrôle à plusieurs niveaux. Le premier est le rôle du consultant pour la protection de la sécurité et la confidentialité qui est chargé au sein de la police d'accompagner la politique de gestion et de contrôle des informations. Par ailleurs, un audit externe est effectué par le nouvel organe de contrôle de la gestion de l'information policière, ainsi que par le Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité.

Le législateur prévoit ainsi, pour les services de police, un cadre de protection de la vie privée qui est déjà conforme aux nouvelles règles européennes en matière de protection des données, adoptées en 2016 et d'application directe à partir de mai 2018.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant l'article 36bis de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Kruidtuinlaan50 boîte 155
1000 Bruxelles
Belgique